

Communiqué De presse URIF CGT du 20 novembre 2019
AVENIR SOMBRE DU FONGECIF IDF QUI DEVIENT TRANSITION PRO EN 2020



FINANCEMENTS FONGECIF/ TRANSITION PRO IDF EN CHUTE LIBRE

POUR LES DEMANDES DE FORMATIONS RECONVERSION DES SALARIE.E.S FRANCILIENS
CONSEQUENCE : 600 DEMANDES DE SALARIE.E.S PRIVES DE FORMATION FIN 2019

Les missions et les moyens du Fongecif en baisse dramatique pour 2020 comme pour 2019 :

Avec la mise en œuvre de la loi dite « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, le **congé Individuel de Formation (CIF)** est supprimé et le Projet de transition professionnelle s'est mis en place dès janvier 2019 pour tenter de le remplacer avec un financement réduit de 50% de la contribution .

Une Lourde Conséquence : L'accès à la qualification et aux demandes de Formation pour reconversion professionnelle en danger

Pourtant le nombre de demandes des salariés de Formation pour une transition professionnelle explose depuis juin 2019 et a contraint le FONGECIF IDF (comme d'autres FONGECIFs en Régions) à refuser un nombre insupportable de demandes de formation de salariés faute de financements suffisants. Le gouvernement et France compétences ne proposent rien pour pallier ces insuffisances de financements générés par la Loi dite pour la « liberté de choisir son avenir professionnel »

Ainsi de 9 200 CIF de salariés financés en 2017, nombre pourtant insuffisant, l'année 2019 va se terminer avec moins de 6 000 demandes financées de reconversion Professionnelle de salariés pris en compte. Pour 2020, les demandes de Formation Reconversion des salariés vont subir de fortes restrictions de financement et de maintien des salaires pendant la formation.

Les salariés des Fongecif et Opacif, 1^{ère} victime de la Loi « Avenir Professionnel »

Un avenir difficile pour les salariés du FONGECIF (CEP pour l'Interprofessionnel des OPACIF (CEP pour les branches professionnelles) qui n'ont plus le droit s'assumer leurs missions de CEP dans les Transitions Pro en 2020 et vont subir un plan de licenciement massif en IDF

Avec la fin du CEP en 2020, 70 salariés expérimentés du Fongecif IDF qui assuraient ces missions espèrent pour certains leur transfert chez le nouvel opérateur privé qui devra assurer le CEP auprès des salariés franciliens. Mais rien ne garantit ce transfert, ni la reprise des contrats de travail existants, le ministère s'étant opposé à l'application du droit en matière de transfert.

Cette situation prévisible est la conséquence de choix politiques et idéologiques du marché concurrentiel de la Formation Professionnelle et de l'individualisation/ responsabilisation de chacun au détriment de repères et droits collectifs.

En témoigne maintenant, la campagne effrénée et priorisée gouvernementale pour promouvoir l'Application CPF. Désormais monétisé le CPF (5000 € maxi sur 10 ans, 8000 € pour les non qualifiés) va pouvoir être pillé allégrement via cette « appli CPF ».

Comment se former et se qualifier avec seulement 500 ou 800 euros par an alors qu'un projet de reconversion (Transition professionnelle) a un coût moyen 2019 de 32 000 € ?

L'URIF CGT mobilisée avec les personnels

La CGT URIF se mobilise avec les personnels du FONGECIF IDF y compris des OPACIF pour garantir leur Emploi à partir de 2020 et un service public de qualité ouvert aux salariés en demande forte de formation et de financement de la transition professionnelle assortie d'une rémunération juste. Les salariés du Fongecif se trouvent pris entre la fin certaine de leur activité, l'augmentation des refus pour les salariés qu'ils accompagnent, et un plan de licenciement (dit Plan de Sauvegarde de l'Emploi) qui percute près de 50% d'entre eux.

L'URIF CGT poursuit son engagement dans les mobilisations contre la loi Avenir Professionnel de septembre 2018 s'articulant avec les ordonnances du Code du Travail du 22 septembre 2017 qu'elle a largement combattu et dénoncé. Le gouvernement doit prendre les mesures pour garantir l'emploi des personnels des FONGECIF et OPCO (ex OPCA /OPACIF) qui subissent de plein fouet ce bouleversement et donner des moyens financiers suffisant pour assurer les reconversions professionnelles des salariés franciliens.

- Montreuil le 20 novembre 2019